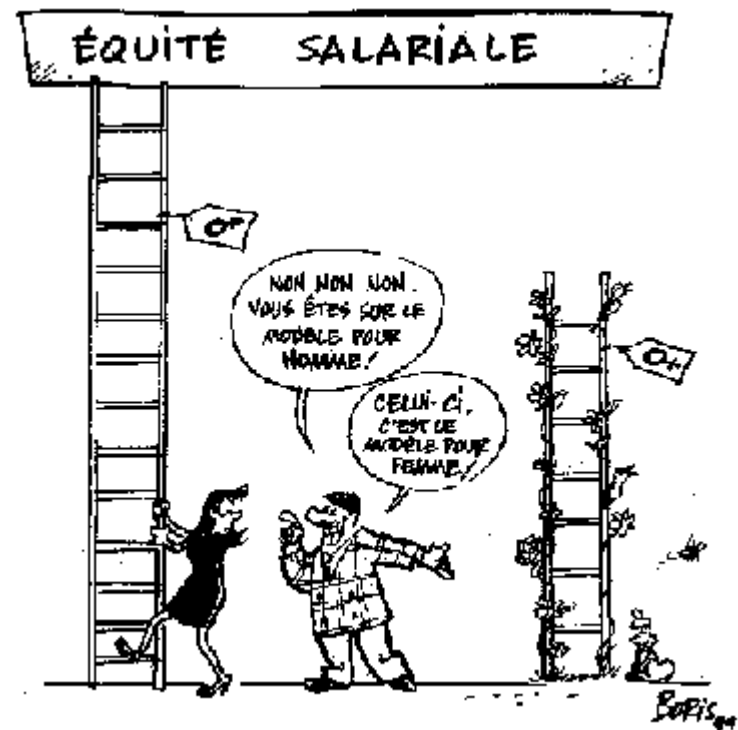


Formations sur le nouveau programme de regards croisés de Terminale



Programme et organisation

4 questions pour les regards croisés pour un créneau de 40 heures.
En moyenne 10 heures par question



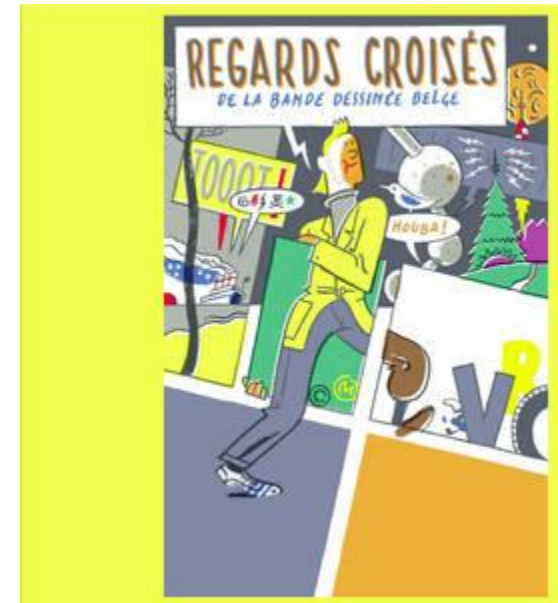
Programme et organisation

Les enseignants au nom de la liberté pédagogique peuvent « étudier les objets communs (regards croisés) au moment qui leur semble opportun »

Cependant.....

Programme et organisation

« Il convient de permettre aux élèves de bien comprendre et de maîtriser « les outils conceptuels et analytiques propres à chaque discipline » avant de pouvoir croiser les regards sur un certain nombre d'objets d'étude communs»



2 parties

2 grandes parties :

- **Partie 1. justice sociale et inégalités**
- **Partie 2. travail, emploi, chômage**



Les regards croisés

1. Justice sociale et inégalités

1.1 Comment analyser et expliquer les inégalités ?

1.2 Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ?

Regards
Croisés



2. Travail, emploi, chômage

2.1 Comment s'articulent marché du travail et organisation dans la gestion de l'emploi ?

2.2 Quelles politiques pour l'emploi ?

Partie I - justice sociale et inégalités



1.1 Comment analyser et expliquer les inégalités ?

Ancien programme

Stratification sociale et inégalités (durée indicative : 5 semaines)		
PROGRAMME	NOTIONS ESSENTIELLES	NOTIONS COMPLÉMENTAIRES
La dynamique de la stratification sociale	Inégalités, professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)	Patrimoine, revenu, moyennisation/polarisation
Les enjeux et déterminants de la mobilité sociale	Égalité/inégalité des chances, mobilité/immobilité, reproduction	Destinée, recrutement, mobilité structurelle/nette, capital économique/culturel/social
Idéal démocratique et inégalités	Société démocratique, justice sociale, équité	Incitations, méritocratie, exploitation

Nouveau programme

Fiche 1.1 : Comment analyser et expliquer les inégalités ?

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES : On mettra en évidence le caractère multiforme des inégalités économiques et sociales ainsi que leur aspect parfois cumulatif. On procédera à des comparaisons aux niveaux européen et international en utilisant les principaux indicateurs et outils statistiques appropriés. On montrera que le niveau et l'évolution des inégalités sont liés à des facteurs multiples : origine et appartenance sociales, formation, accumulation patrimoniale, genre, génération, etc.

NOTIONS : Inégalités économiques, inégalités sociales

Acquis de première : salaire, revenu, profit, revenus de transfert

Les points communs des 2 programmes

- On s'attachera à distinguer différences et inégalités.
- définir les inégalités économiques et sociales, on en soulignera le caractère multidimensionnel et dynamique en s'appuyant sur des indicateurs économiques et sociaux.
- On présentera rapidement l'usage des outils statistiques appropriés comme la courbe de Lorenz, le rapport inter-déciles.



Les différences entre les 2 programmes

Les inégalités constituent un champ d'étude particulièrement dynamique des sciences sociales. Ce thème – très présent dans le débat public – vise à analyser et à expliquer les principales évolutions des inégalités économiques et sociales en exploitant **toute la complémentarité du double regard de l'économiste et du sociologue**.

- L'approche économique conduit à s'interroger prioritairement sur les conditions de répartition des ressources monétaires,
- l'approche sociologique permet d'élargir la réflexion en envisageant les modalités de la construction sociale des inégalités.

ÉTAT DE SANTÉ ET INÉGALITÉ SOCIALE...



Les axes qui structurent le thème

À l'issue d'une phase de sensibilisation, le traitement de ce thème pourra s'effectuer autour de plusieurs questions :

- Axe 1 - qu'est-ce qu'une inégalité ?
- Axe 2 - Comment mesurer les inégalités ?
- Axe 3 - Comment comprendre les évolutions actuelles des inégalités économiques et sociales ?



Axe 1 - qu'est-ce qu'une inégalité ?

Une première étape de la réflexion menée avec les élèves pourra être de s'interroger sur les notions d'égalité, de différence et d'inégalité:

- Toutes les différences sont-elles des inégalités ?
- N'existe-t-il pas un paradoxe entre l'aspiration à l'égalité et la volonté d'être différent les uns des autres ?
- A quelle condition une différence devient-elle une inégalité

Une seconde étape : explicitera le caractère multidimensionnel des inégalités :

- Les inégalités concernent tout à la fois l'accès aux ressources proprement économiques (revenu, patrimoine...),
- aux ressources sociales ou politiques (conditions d'existence, éducation, santé, accès au pouvoir...)
- et symboliques (titres scolaires, pratiques langagières...)

Des inégalités multiples en perpétuel renouvellement

- Les inégalités prennent donc des formes multiples mais elles ont une autre caractéristique ; elles se **renouvellent constamment** selon les mutations structurelles de la société (sociales, économiques, technologiques, idéologiques...).
- Les inégalités sont aussi interactives. Plus encore, elles sont liées entre elles par des **processus cumulatifs** qui alimentent la polarisation de la **structure sociale** : les avantages des uns s'additionnent pendant que les désavantages des autres se renforcent mutuellement.
- Une autre caractéristique des inégalités économiques et sociales est qu'elles ont tendance, comme le démontrent les études **sur la mobilité sociale**, à se reproduire d'une génération à l'autre.



Axe 2 - Comment mesurer les inégalités ?

Marc Fleurbaey présente un paradoxe :

- le décalage constant entre la perception des inégalités (accentuation du « sentiment d'inégalité »)
- et les résultats des enquêtes sur les inégalités (mouvement de repli des inégalités au moins sur le long terme)
- Nous invite à nous interroger sur la question de la mesure des inégalités

Il est ici intéressant de faire en introduction référence aux démarches de l'économiste, du sociologue et du politiste, la question de la mesure des inégalités pourra être l'occasion de montrer que les faits économiques et sociaux ne se livrent jamais spontanément à l'analyse. Le dépassement des prénotions et du sens commun nécessite un travail de construction et d'objectivation de l'objet étudié, notamment par l'exploitation d'outils statistiques.

Attention cependant : pour autant, il convient de ne pas céder à la « *fausse neutralité des techniques* »

La mesure des inégalités conduit à répondre à trois questions au moins

Question 1 : quelles inégalités mesurer ?

Le choix des inégalités à étudier n'est jamais neutre. Privilégier l'examen de la distribution de telle ou telle ressource, revient en plein ou en creux « à dessiner les contours d'une vie que l'on juge bonne ». Il repose donc toujours sur un jugement normatif

Question 2 : quelles populations comparer ?

Dans l'étude des phénomènes inégalitaires, toute partition de la population correspond à un parti pris méthodologique qui n'offre pas la même représentation des inégalités. Ainsi une analyse des inégalités selon les catégories socioprofessionnelles ne donne qu'une vision incomplète. D'une part, on sous-évalue les écarts entre les catégories les plus riches (éclatées dans plusieurs groupes : cadres et professions intellectuelles supérieures, artisans commerçants et chefs d'entreprise, inactifs dans le cas des rentiers) et les plus pauvres (eux-mêmes répartis parmi les employés, ouvriers et autres inactifs). D'autre part, on reste aveugle aux inégalités intra-catégorielles

La mesure des inégalités conduit à répondre à trois questions au moins

Question 3 : Comment mesurer les inégalités ?

Il s'agit ici de s'interroger sur les indicateurs retenus et leurs limites.

On retient classiquement deux grandes méthodes.

- La première consiste à raisonner en termes de disparité en partant de moyennes relatives aux groupes considérés.
- La seconde conduit à étudier la dispersion ou la concentration, c'est-à-dire la façon dont les ressources étudiées se répartissent au sein d'une population donnée. Le rapport interdécile est l'indicateur de dispersion le plus fréquemment utilisé, il mesure le rapport entre le revenu minimum des 10% de la population la plus riche et le revenu maximum des 10% de la population la plus pauvre
- Il existe également des indicateurs synthétiques des inégalités de revenu et de patrimoine (coefficient de Gini par exemple) et des indicateurs synthétiques des inégalités sociales (en France, Baromètre des inégalités et de la pauvreté (dit BIP40), l'Indicateur global de santé social (ISS) aux Etats-Unis ou l'Indicateur de pauvreté humaine élaboré par le PNUD).

Axe 3 - Comment comprendre les évolutions actuelles des inégalités économiques et sociales ?

Un constat sur l'évolution des inégalités économiques :

- Sur le long terme, on observe incontestablement un mouvement de réduction des inégalités économiques. De nombreuses études (Kuznets, Piketty) sur l'évolution de la distribution des revenus au sein de pays développés au cours du XXème siècle attestent d'un accroissement des niveaux de vie moyens et d'une réduction très significative des inégalités économiques.
- Une rupture importante dans la dynamique de réduction des inégalités économiques s'observe depuis les années 90-2000 dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE. Elle se manifeste toutefois à des niveaux et à des rythmes différents. L'accentuation des inégalités est en particulier plus précoce parmi les pays anglo-saxons. Les inégalités de revenu sont plus faibles parmi les pays nordiques et les pays d'Europe continentale et plus élevées parmi les pays anglo-saxons et les pays du Sud de l'Europe

Les déterminants de cette évolution :

l'analyse des facteurs à l'origine du retour des inégalités économiques au sein des pays développés est l'objet de nombreuses controverses et d'études aux résultats parfois contradictoires :

- les tests économétriques sur les effets de la mondialisation, du progrès technique ou bien des politiques d'assouplissement des marchés du travail ne permettent pas de trancher unilatéralement sur leur responsabilité dans l'inversion de la dynamique des inégalités
- . D'autres facteurs ont une causalité plus avérée. Il s'agit notamment de la progression des revenus du capital (qui restent fortement concentrés parmi les hauts revenus) et de la perte d'efficacité redistributive de la fiscalité et des dispositifs de protection sociale (moins de progressivité des prélèvements, durcissement des conditions d'accès aux prestations sociales).

L'élargissement du regard à l'ensemble des inégalités sociales

L'élargissement du regard à l'ensemble des inégalités sociales donne également une impression contrastée : certaines inégalités se sont réduites tandis que d'autres se sont accentuées et que d'autres encore émergent.

- La forte croissance des Trente Glorieuses et l'extension du champ d'intervention de l'État ont permis une transformation des structures sociales dans le sens d'une « moyennisation de la société » favorable à la réduction de nombreuses inégalités. C'est sur ce constat que le débat sur la « fin des classes sociales » s'est engagé.
- Mais les mutations sociales récentes (crise de la protection sociale, durcissement des conditions d'accès à l'emploi, émergence de « nouvelles identités ») ont conduit à replacer la question des inégalités au centre de la question sociale. C'est ainsi que Jean-Paul Fitoussi et Pierre Rosanvallon suggèrent qu'un « *nouvel âge des inégalités* » se fait jour : aux « *inégalités structurelles* » s'ajoutent des « *inégalités dynamiques* ».
- L'observation de l'émergence de nouvelles formes d'inégalités ne doit pas occulter la persistance des inégalités « traditionnelles ». On pourra notamment montrer le caractère ségrégatif de la massification scolaire (en lien avec l'étude de la mobilité sociale), la dynamique inachevée des inégalités hommes-femmes

1.2 Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ?

Ancien programme

Idéal démocratique et inégalités	Société démocratique, justice sociale, équité	Incitations, méritocratie, exploitation
----------------------------------	---	---



- Idéal démocratique et inégalités

On s'interrogera sur l'articulation, au sein des sociétés démocratiques, entre égalité des droits, égalité des chances et égalité des situations.

Sans développer toute la richesse du débat contemporain, on introduira, à partir de l'étude des inégalités et de la mobilité sociale, une discussion sur les rapports entre justice sociale et inégalités. Pour questionner les relations entre égalité et équité, on discutera comment certaines inégalités peuvent être considérées comme justes parce qu'elles bénéficient aux plus défavorisés, alors qu'à l'inverse l'égalité peut être injuste si elle conduit à ignorer des différences jugées légitimes entre individus.

On présentera le débat qui oppose les tenants de la récompense des plus méritants, d'une part, et les tenants de l'égalisation nécessaire, d'autre part : les uns voient dans l'inégalité un aiguillon, les autres un frein.

Ces questionnements pourront être liés à celui concernant l'État-providence et la cohésion sociale.

Le nouveau programme

Fiche 1.2 Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ?

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES : *On s'interrogera sur les fondements des politiques de lutte contre les inégalités en les reliant à la notion de justice sociale ; on rappellera à ce propos que toute conception de la justice doit répondre à la question : « L'égalité de quoi ? ». On distinguera égalité des droits, égalité des situations et égalité des chances. On précisera qu'il n'y a pas lieu d'opposer les notions d'égalité et d'équité. Pour cela, on montrera que le degré d'égalité est un fait et peut se mesurer alors que l'équité, qui renvoie au sentiment de ce qui est juste ou injuste, est un jugement qui se fonde sur un choix éthique ou politique soutenu par un système de valeurs. On analysera les principaux moyens par lesquels les pouvoirs publics peuvent contribuer à la justice sociale : fiscalité, redistribution et protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations. On montrera que l'action des pouvoirs publics s'exerce sous contrainte et qu'elle fait l'objet de débats quant à son efficacité et aux risques de désincitation et d'effets pervers.*

NOTIONS : *Égalité, équité, discrimination, méritocratie, assurance/assistance, services collectifs, fiscalité, prestations et cotisations sociales, redistribution, protection sociale.*

Acquis de première : *État-providence, prélèvements obligatoires, revenus de transferts.*

Des points communs entre les 2 programmes

Deux questionnements se retrouvent dans les 2 programmes

- On s'interrogera sur l'articulation, au sein des sociétés démocratiques, entre égalité des droits, égalité des chances et égalité des situations
- Ces questionnements pourront être liés à celui concernant l'État-providence et la cohésion sociale.



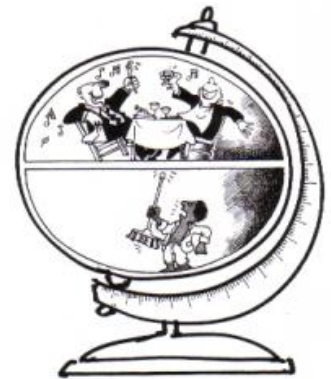
Des différences entre les 2 programmes

- On s'interrogera sur les fondements des **politiques de lutte contre les inégalités** en les reliant à la notion de justice sociale : l'entrée dans le nouveau programme s'opère par les politiques alors que dans l'ancien on entrait par l'idéal démocratique et inégalités
- Dans l'ancien programme on questionnait les relations entre égalité et équité dans le nouveau : *On précisera qu'il n'y a pas lieu d'opposer les notions d'égalité et d'équité. Pour cela, on montrera que le degré d'égalité est un fait et peut se mesurer alors que l'équité, qui renvoie au sentiment de ce qui est juste ou injuste, est un jugement qui se fonde sur un choix éthique ou politique sous-tendu par un système de valeurs.*
- Le débat sur les politiques est maintenu mais : *on montrera que l'action des pouvoirs publics s'exerce sous contrainte et qu'elle fait l'objet de débats quant à son efficacité et aux risques de désincitation et d'effets pervers : le vocabulaire s'inscrit plus dans une logique libérale que dans l'ancien programme*

Introduction – La nécessité d'appliquer des politiques publiques font débat

l'idée même que des mesures de politique publique puissent rendre la société plus juste ne fait pas consensus:

- Elle est critiquée par des penseurs héritiers de Marx, qui considèrent que c'est le fondement même de la société capitaliste qui est injuste et que seul un changement dans le mode de production permettrait qu'advienne une société plus juste.
- Elle est aussi critiquée par un penseur comme Hayek qui dénonce « le mirage de la justice sociale » : seule une décision individuelle peut être décrétée juste ou injuste, or l'allocation des ressources ne procède d'aucune volonté individuelle ni même de la volonté d'un groupe d'individus. La notion de justice sociale n'a donc aucun sens, et elle est, de plus, dangereuse puisqu'elle sert à justifier une intervention publique, qui risque toujours d'empiéter sur les libertés individuelles.



Axe 1 - différentes dimension de l'égalité

Première dimension : l'égalité des droits

- Elle est largement garantie dans les sociétés démocratiques mais ce n'est pas le cas dans tous les pays .
- Par contre des débats subsistent (extension des droits de l'enfant, droits de vote pour les étrangers, citoyenneté européenne, etc.).
- La question devient alors comment garantir le caractère effectif de l'égalité des droits ? En luttant contre les discriminations, c'est-à-dire en traitant de manière différenciée des individus en fonction de leur appartenance à des catégories spécifiques, quand ces traitements conduisent à des inégalités avec les membres d'autres catégories.



Deuxième dimension : l'égalité des chances

- Dans une société où les positions sont inégales, on peut aussi souhaiter que la distribution de ces positions ne se fasse pas de façon arbitraire mais qu'elle se fasse sur la seule base des mérites individuels. Dans cette perspective, l'idéal d'égalité des chances a toujours un lien avec **l'idéal méritocratique**
- Cet objectif d'égalité des chances peut s'entendre à plusieurs niveaux. Le degré minimal d'égalité des chances, c'est l'absence de discriminations : toutes les positions sont offertes à tous les individus. On peut donc penser qu'il faut aussi assurer un accès égal aux opportunités réelles de réussir.
- Cet objectif d'égalité des chances peut être fondé non seulement sur cette lutte contre différentes formes d'arbitraire mais aussi sur la recherche d'une forme d'**efficacité** : en réservant les positions dominantes à des individus issus de certaines familles seulement, la société se priverait des talents des enfants de milieux moins favorisés.



Troisième dimension : l'égalité des situations

l'égalité des situations reste un objectif important des politiques publiques.

- Dans certains cas, les politiques visent à réduire les inégalités de situation (redistribution des revenus, politiques de développement des régions défavorisées, etc.).
- Mais dans d'autres domaines, c'est carrément l'égalité des situations qui est visée. Par exemple dans le domaine de l'éducation (socle commun ou culture commune)
- E. Maurin considère que la meilleure façon d'assurer l'égalité des chances de réussite scolaire est d'oeuvrer à une plus grande égalité des situations (en matière de logement et de revenu notamment).



Axe 2 - Les différents types de mesures qui visent à assurer une société plus juste

Les mesures redistributives

- La redistribution directe, celle qui opère des prélèvements sur les revenus primaires et distribue des revenus de transfert pour réduire les inégalités de départ.
- Les systèmes de protection sociale assurent aussi une forme de redistribution : redistribution horizontale entre malades et bien portants par exemple et redistribution verticale des catégories favorisées vers les catégories qui le sont moins.
- Le service collectif financé par l'impôt peut lui aussi avoir des effets redistributifs sur les revenus des ménages et donc réduire les inégalités de situation.



Les différents modes de prélèvements.

Il faut distinguer :

- l'impôt, qui est un prélèvement obligatoire qui n'est pas la contrepartie directe d'un service
- et les cotisations sociales, qui elles ouvrent un droit à des prestations sociales réservées à ceux qui ont contribué par leurs cotisations au financement des assurances correspondantes.

On peut ensuite distinguer différents modes de calcul du montant des prélèvements :

- par ce qui est taxé : le revenu, le patrimoine, les bénéfices, la consommation, l'héritage... c'est ce qui définit l'assiette,

selon le lien entre le montant payé et le niveau de l'assiette : le montant payé peut être proportionnel à l'assiette, progressif ou dégressif,



Les mesures de lutte contre les discriminations

On définira l'action positive (affirmative action) comme un traitement préférentiel volontairement accordé aux membres d'une minorité traditionnellement désavantagée afin de compenser les désavantages associés à cette appartenance. On distingue deux formes d'actions positives :

- selon qu'elles interviennent *a priori* (notamment en favorisant l'accès à l'éducation des catégories discriminées)
- ou *a posteriori* (notamment en corrigeant les mécanismes de marché).



L'évaluation des effets de ces différentes politiques publiques

D'après l'INSEE en ce qui concerne les inégalités quantitatives :

- les prestations sociales (prestations familiales, minima sociaux et allocations logement) contribuent pour les deux tiers à la réduction des inégalités
- et les prélèvements pour un tiers, en grande partie par l'effet de l'impôt progressif sur le revenu.
- En vingt ans, l'impact redistributif du système socio-fiscal s'est légèrement réduit, sous l'effet des différentes mesures qui ont été prises.

La fourniture de services collectifs, comme l'éducation, a des effets contrastés :

- elle contribue à une meilleure égalité des chances en principe, en favorisant un accès indépendant de l'origine sociale à certaines opportunités.
- Mais on peut discuter de ces effets en pointant pour commencer l'inégal rendement des diplômes selon l'origine sociale. On peut ensuite se demander si un poids élevé de la certification scolaire sur les carrières ne peut pas paradoxalement contribuer à la fois au développement des inégalités scolaires et à la reproduction sociale des inégalités.

Les effets controversés des politiques de lutte contre les discriminations

Les opposants aux politiques de lutte contre la discrimination soulignent les effets pervers des mesures d'action positive, notamment dans le cas d'une politique des quotas :

- ils pointent en particulier un risque d'embauche de travailleurs moins qualifiés, qui viendrait diminuer l'efficacité productive des entreprises.
- Elles pourraient aussi désinciter les individus bénéficiant de l'action publique à investir en capital humain et entraîner des formes de stigmatisation des salariés bénéficiant de ces mesures.
- De plus ces dispositifs d'action positive restent malgré tout imparfaits et leur champ d'action limité. Seuls les critères discriminatoires directement « objectivables » et visibles
- (sexe, handicap, origine ethnique, etc.) peuvent être
- pris en compte,

En réalité les effets sont contrastés. Plusieurs travaux américains mettent en évidence des cas où l'action positive a modifié les pratiques d'embauche, les politiques de ressources humaines et les revenus de l'emploi.



l'étude des effets désincitatifs des impôts

Les travaux d'Emmanuel SAEZ permettent de préciser l'étude des effets désincitatifs des impôts. Il utilise la distinction classique entre:

- les effets participatifs (sur le choix de participer ou non au marché du travail)
- et les effets intensifs (sur le nombre d'heures de travail proposées).



Les 3 modifications du comportement en réaction à une hausse du taux d'imposition

Dans le cas des très hauts revenus, il explique qu'on peut distinguer trois formes possibles de modification du comportement d'offre de travail quand le taux d'imposition augmente et donc trois formes d'élasticité liées aux variations du taux d'imposition :

- La première forme d'élasticité est celle qui est la plus souvent citée : une augmentation du taux d'imposition s'accompagnerait d'une baisse de l'offre de travail par un effet de substitution du loisir au travail. C'est cette élasticité qui est à l'origine de la fameuse courbe popularisée par Laffer à la fin des années 1970, selon laquelle « trop d'impôt tue l'impôt » Mais cette courbe ne repose au départ sur aucune donnée empirique, elle ne fait que traduire en image les effets désincitatifs des impôts sur l'offre de travail. Thomas Piketty a mené une étude sur les effets de la modification des taux marginaux d'imposition sur les tranches supérieures de revenus en France entre 1970 et 1996. Sur la période considérée, il y a eu de nombreuses modifications de ces taux marginaux supérieurs et l'étude conclut que ces modifications ont eu des effets très limités sur les revenus en question. L'élasticité de l'offre de travail des titulaires des hauts revenus à la fiscalité est presque nulle.

La deuxième forme d'élasticité résulte de l'optimisation fiscale pratiquée par les hauts revenus

Pour les ménages à hauts revenus, il est relativement simple de bénéficier de niches fiscales, de pratiquer la fraude ou l'évasion fiscale. La littérature empirique est plus étayée sur ce sujet. Elle semble montrer que cette élasticité est relativement forte.

L'ALLEMAGNE FACE À UNE ÉNORME FRAUDE FISCALE



INTENSIFICATION DES CONTRÔLES POUR LUTTER CONTRE LA FRAUDE FISCALE



La troisième forme d'élasticité résulte de l'optimisation salariale.

quand les hauts salaires sont fortement taxés, les hauts salaires avant imposition augmentent plutôt moins vite. Au contraire quand les taux d'imposition sur ces hauts salaires sont faibles, ils progressent plus vite. On pense que les titulaires de hauts salaires, dans la négociation de leur niveau de salaire, intègrent le salaire après impôt et s'ils savent qu'ils seront lourdement taxés, ils ont tendance à réclamer d'autres formes d'avantages ou de rémunérations que le salaire.

